

PROJET DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Michel DACHELET - Inspecteur général
SPW TLPE
CESE Wallonie 9 juin 2023
Vivre la ruralité



sdt

vers une optimisation spatiale



Wallonie
territoire
SPW

CREAT
UCLouvain

UPcity

BDO



stratec

PLAN DE L'EXPOSE

- I CADRE DE L'ACTUALISATION
- II VISION
- III CONCEPTS TERRITORIAUX
- IV OBJECTIFS, PRINCIPES ET MODALITES
- V CENTRALITES ET ESPACES EXCENTRES
- VI STRUCTURE TERRITORIALE





Gare - Mont-Saint-Gobert

I CADRE DE L'ACTUALISATION





DPR – 2019-2024

Objectifs DPR= objectifs SDT 2019)

- Réduire la consommation des terres → 0 en la plafonnant d'ici 2025
- Préserver au maximum les surfaces agricoles
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus existants situés à proximité des services et des TC;

Elaborer des trajectoires de réduction de l'étalement et de l'artificialisation par bassins



QUEL OUTIL RÉGIONAL? LE PLAN DE SECTEUR ?

EMPECHER

- Inapte à fixer des trajectoires
- Révision globale : irréaliste
- Dézonage massif : procédure longue, coûteuse, impopulaire, 1^{er} effets tardifs



QUEL OUTIL RÉGIONAL? LE SDT

- Outil faitier aménagement territoire
- Utilisable sans réforme du CoDT
- Seul outil pour fixer des trajectoires par bassin
- Procédure courte (finalisable cette législature)

~~EMPÊCHER~~

INCITER
REDUIRE

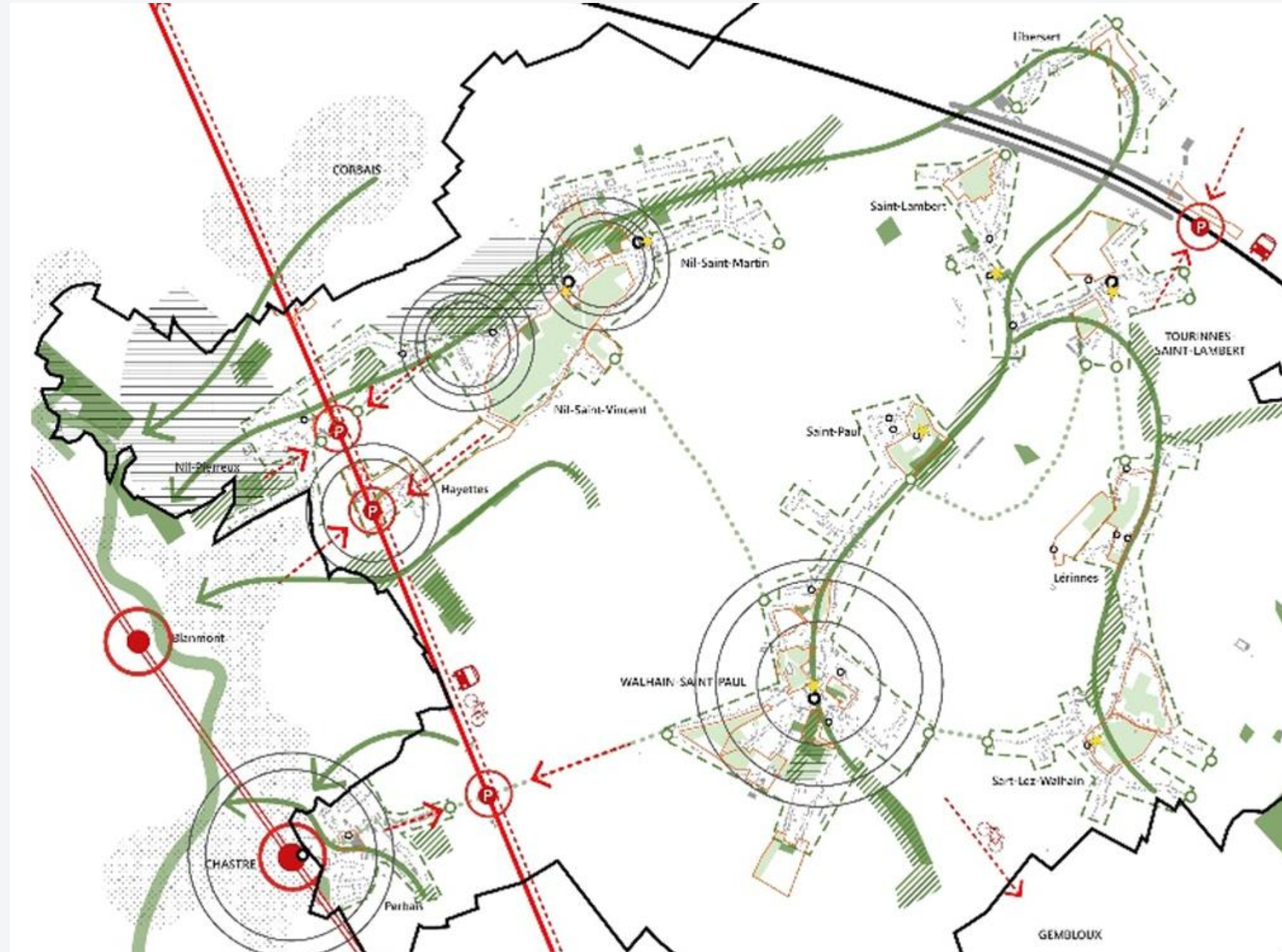


QUEL OUTIL COMMUNAL? E SDC (SDPC)

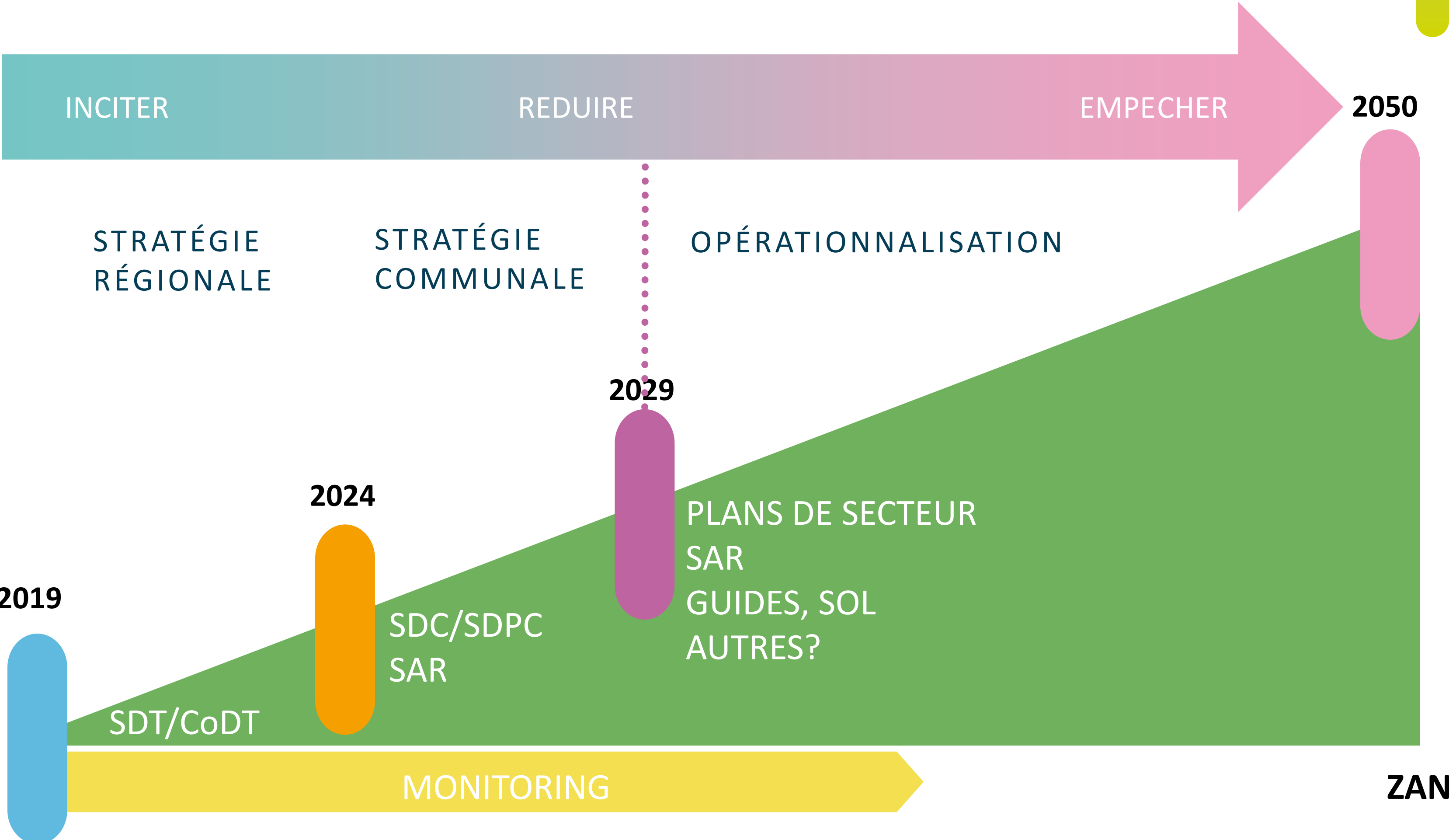
~~EMPÊCHER~~

INCITER
REDUIRE

- Seul outil pour fixer des trajectoires par commune
- Apte à fixer les centralités + mesures de gestion in/out
- Demande une réforme du CoDT



STRATEGIE D'OPTIMISATION SPATIALE: SUBSIDIARITE ET RESPONSABILITE





II VISION



12 DÉFIS SOCIÉTAUX

1. Garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires
 2. Lutter contre les inégalités
 3. S'adapter aux effets du changement climatique et en diminuer les causes
 4. Répondre aux besoins en logements et en services de proximité
 5. Positionner la Wallonie sur la carte de l'Europe
 6. Améliorer la santé et le bien-être de tous
 7. Décarboner la mobilité et déployer une mobilité équilibrée selon les spécificité des territoires
1. Assurer l'accès à une énergie bas-carbone
 2. Développer, restaurer et préserver la biodiversité
 3. Privilégier l'économie circulaire
 4. Vivre avec les incertitudes et les changements
 5. Agir collectivement et de façon coordonnée





III CONCEPTS ET NOTIONS CLÉS



CONCEPTS TERRITORIAUX

Permettent de fixer des balises liées à la localisation

- Type de commerces
- Densité de logements
- Mixité
- Superficie de pleine terre
- Distance aux espaces verts
- ...















CONCEPTS TERRITORIAUX

CENTRALITÉS
CŒURS DE CENTRALITÉ
AXES STRUCTURANTS DE

ESPACES EXCENTRÉS
CŒURS D'ESPACES EXCENTRÉS



Espaces excentrés et centralités

 Espace excentré	 Centralité villageoise	 Centralité urbaine	 Centralité urbaine de pôle				
 Cœur d'espace excentré	 Cœur de centralité	 Axe structurant de centralité	 Route	 Cours d'eau	 Chemin de fer	 Gare	 Limite de pôle



IV OBJECTIFS, PRINCIPES ET MODALITES

DISPOSITIONS PHARES : 4 OBJECTIFS



SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

CONSTATS

Artificialisation importante des sols (11% du territoire)

Tendance décroissante

- 15 km²/an entre 2000 et 2009
- 11,5 km²/an entre 2010 et 2020

PRINCIPES

Préserver les terres agricoles et sylvicoles de la pression de l'urbanisation

Se positionner suivant la séquence ERC

- Éviter la construction sur des terrains non artificialisés
- Réduire les impacts environnementaux si construction sur terrains non artificialisés
- Compenser les impacts subsistants à l'échelle du territoire

Réduire progressivement l'artificialisation nette des sols pour tendre vers 0 km²/an à l'horizon 2050

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

Part de superficie en pleine terre pour les projets (logements, commerces, bureaux) sur des terrains $\geq 0,5$ Ha

ESPACES EXCENTRES	BORDURES DE CENTRALITES	CENTRALITÉS
<ul style="list-style-type: none"> • ≥ 70 % • \geq superficie initiale 	Si SAR, ZACC, PRU <ul style="list-style-type: none"> • soit ≥ 70 % • soit ≥ 30 % Sinon, selon critères SDT	<ul style="list-style-type: none"> • ≥ 30 % • \geq superficie initiale
A défaut : prendre des mesures alternatives <ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion des eaux ▪ accueil de la biodiversité ▪ régulation îlots de chaleur 		

RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

CONSTATS

Urbanisation des espaces urbanisés diffus → étalement urbain

Evolution démographique →

- 10 000 logements/an jusque 2030
- 7 000 logements/an de 2030 à 2040
- 3 000 logements/an de 2040 à 2050

PRINCIPES

Dans les centralités

Augmenter progressivement la part de logements

- 3 nouveaux logements sur 4 à l'horizon 2050
- densités fortes
- garantir l'accès à des espaces verts à moins de 10 min à pied

Dans les espaces excentrés

- réduire progressivement la part de logements
- densités faibles



RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

Densité nette en logements pour les projets (logements, commerces, bureaux) sur des terrains $\geq 0,5$ Ha

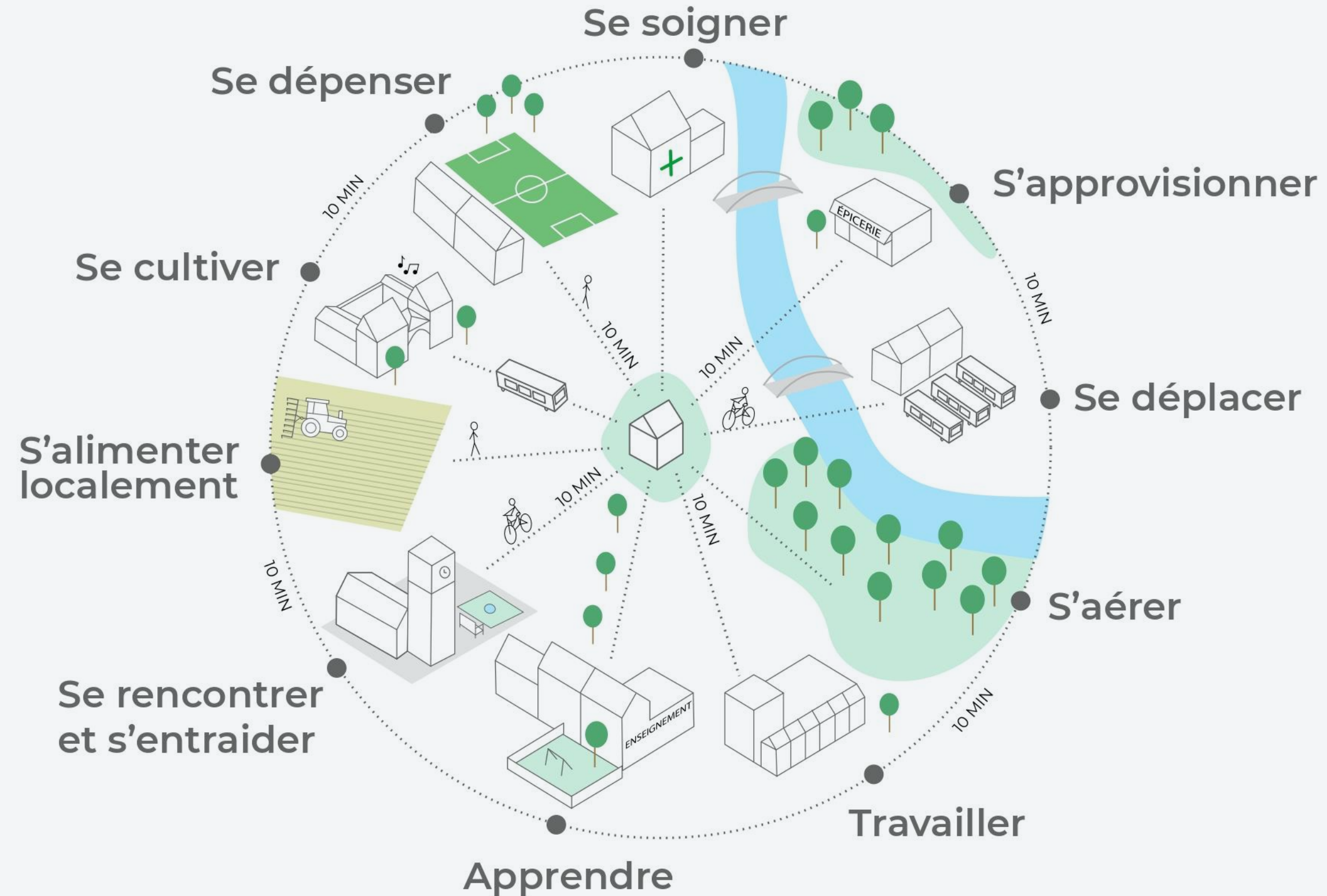
ESPACES EXCENTRES	BORDURES DE CENTRALITES	CENTRALITÉS
<p>≤ 10 logts/ha</p> <p>≤ 18 logts/ha si</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ densité logts existante ↗ ▪ TC ▪ infrastructures vertes <p>≤ 5 logts/ha si</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ urbanisation en ruban <p>Urbanisation en continuité des tissus existants</p>	<p>Densité centralités ou Densité espaces excentrés selon critères SDT</p>	<p>Centralité villageoise ≥ 20 logts/ha</p> <p>Centralité urbaine ≥ 30 logts/ha</p> <p>Centralité urbaine de pôle ≥ 40 logts/ha</p> <p>Cœur ou axe structurant de centralité Densité ↗</p>

SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTES AUX SPECIFICITES TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

- CONSTATS
- Secteur des transports = 24,1% émissions de CO2 (95% du trafic routier)
 - Prix énergie ↗
 - Part budget mobilité ménages et entreprises ↗
- PRINCIPES
- Centralité = ville ou village « à 10 minutes »

SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTES AUX SPECIFICITES TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

Ville ou village
« à 10 minutes »



S'APPUYER SUR LA STRUCTURE MULTIPOLAIRE DE LA WALLONIE ET FAVORISER LA COMPLEMENTARITE ENTRE TERRITOIRES EN PRESERVANT LEURS SPECIFICITES

CONSTATS Réseau de villages et de villes petites, moyennes et grandes
Disparités entre territoires subsistent

PRINCIPES Concentrer le développement dans les centralités urbaines et villageoises
Accueillir dans les pôles les fonctions et équipements rayonnant sur leur territoire d'influence



POLES

40 PÔLES D'ANCRAGE

5 PÔLES RÉGIONAUX

3 PÔLES MAJEURS

1 CAPITALE RÉGIONALE



ASSURER L'ACCES A TOUS A DES SERVICES, DES COMMERCES DE PROXIMITE ET DES EQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHERENTE

CONSTATS

Evolution de la structure de la population

- vieillissement
- pouvoir d'achat ↘
- migration résidentielle

Disparités territoriales des équipements commerciaux

PRINCIPES

Renforcer les centralités urbaines et villageoises

- développer commerces
- Créer de « nouvelles proximités »
 - maisons de village
 - équipements collectifs partagés
 - services
 - commerces
 - équipements



ASSURER L'ACCES A TOUS A DES SERVICES, DES COMMERCES DE PROXIMITE ET DES EQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHERENTE

MESURES GUIDANT L'URBANISATION

Pour les **surfaces ou ensembles commerciaux < 400m²**

	ESPACES EXCENTRES	CENTRALITE VILLAGEOISE	CENTRALITE URBAINE	CENTRALITE URBAINE DE PÔLE
Achats légers	Admissible <ul style="list-style-type: none"> commerces de proximité 	Admissible <ul style="list-style-type: none"> en cœur de centralités 		
Achats alimentaires	Admissible <ul style="list-style-type: none"> en cœur d'espace excentré 	Admissible		
Achats lourds	Admissible <ul style="list-style-type: none"> en cœur d'espace excentré 	Admissible		

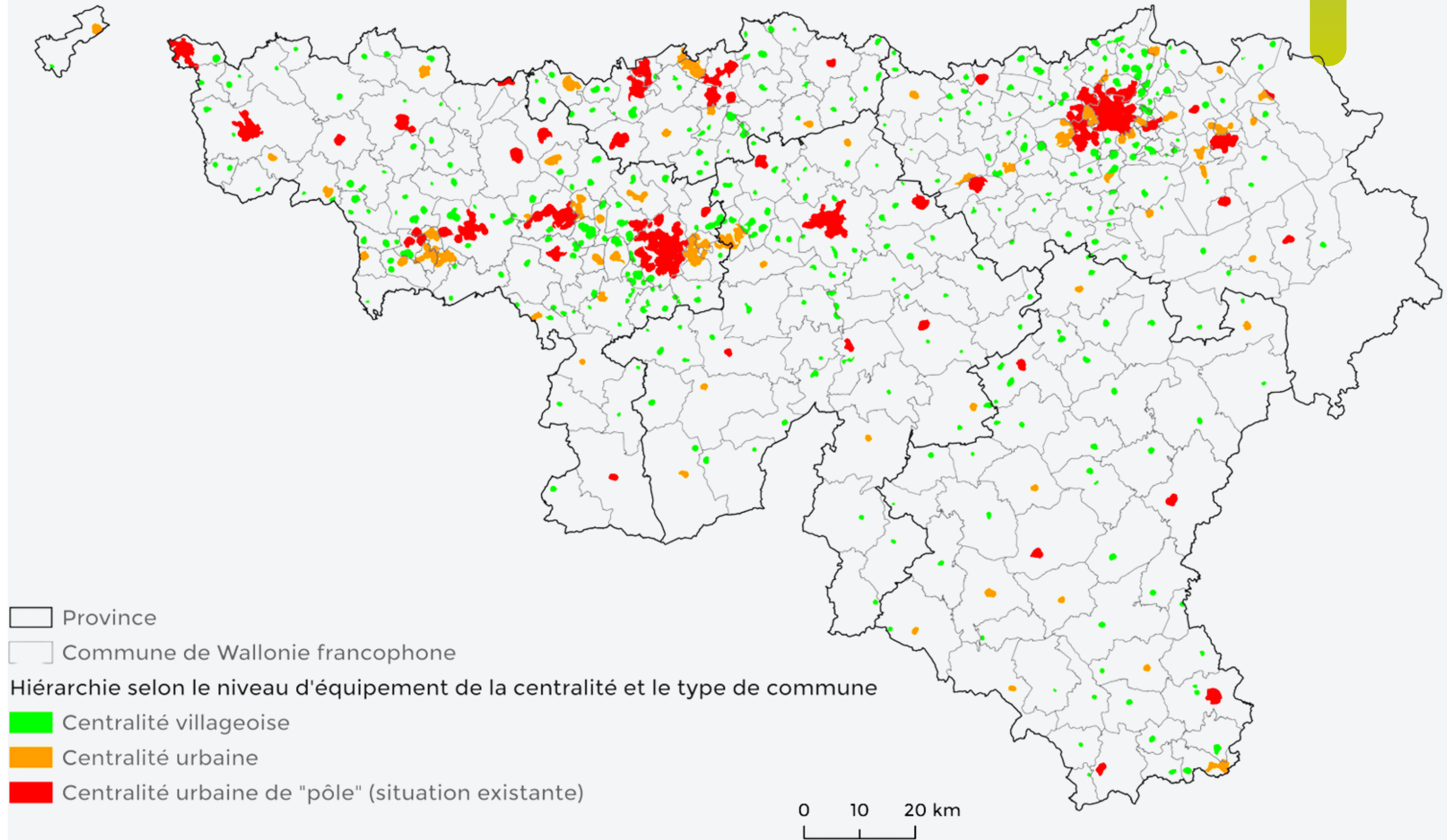


V CENTRALITES ET ESPACES EXCENTRES

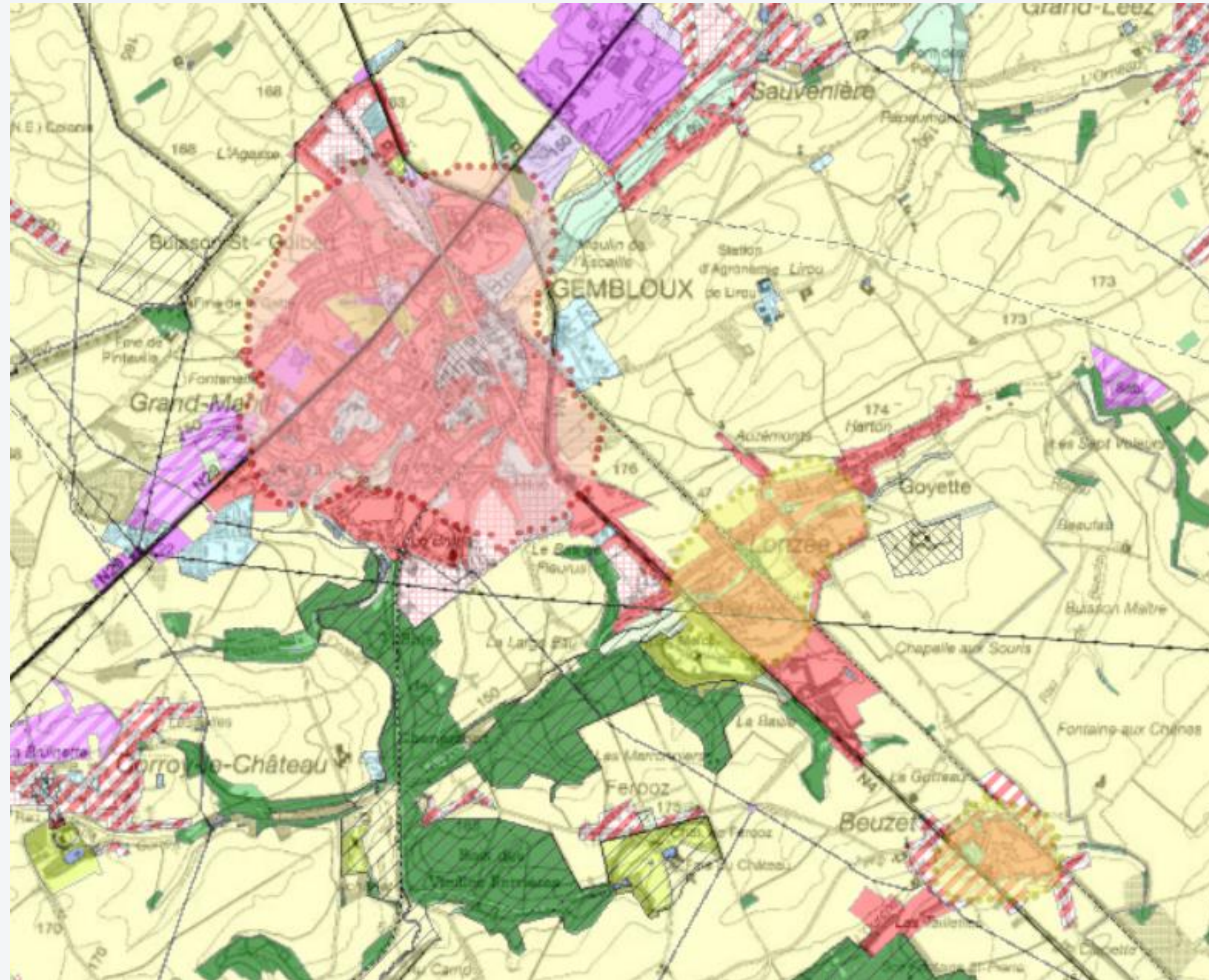


DETERMINATION DES CENTRALITES

HIÉRARCHISATION
EN FONCTION DU
NIVEAU
D'ÉQUIPEMENT



DETERMINATION DES CENTRALITES





VI STRUCTURE TERRITORIALE



AIRES



AIRES DE DEVELOPPEMENT

- DE PROXIMITE
- RELAIS
- METROPOLITAIN





MERCI DE VOTRE ATTENTION